



RÈGLE, DUME, FACTURATION ET MÉMOIRE TECHNIQUE

JURIDIQUE ET MARCHÉS

PUBLIC

Toute personne amenée à participer à un projet dans le cadre d'un Marché Public.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en Marchés Publics.

OBJECTIFS DU STAGE

La formation RÈGLE, DUME, FACTURATION ET MÉMOIRE TECHNIQUE a pour objectifs de:

- Maîtriser l'ensemble des nouveautés du Nouveau Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019.
- Maîtriser la dématérialisation des candidatures et des offres ainsi que la facturation électronique sous CHORUS.

FORMATION RÉF. AR06019 :

RÈGLE, DUME, FACTURATION ET MÉMOIRE TECHNIQUE

Optimiser ses compétences en marché publics suite à la réforme du Code de la Commande Publique.

 2 jours.

 Partout en France

 Prise en charge OPCO : oui

Vous êtes un professionnel à la recherche d'une formation **Règle, Dume, Facturation et mémoire technique** ?

STAGE UP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

- Concevoir un dossier de candidature et d'offres renouvelé, compatible avec la notion de « service public architectural ».
- Gérer les évictions et apprendre de ses échecs.

DURÉE

2 jours.

PÉDAGOGIE

METHODE PEDAGOGIQUE : Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les marchés publics et plus particulièrement dans les marchés de travaux (Loi MOP).

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.
Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION : Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis. Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION : Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TARIF : Nous consulter

 1 à 16 personnes

RENSEIGNEMENTS : contact@stageup.fr

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Règle, Dume, Facturation et mémoire technique** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification...) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Règle, Dume, Facturation et mémoire technique** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation Règle, Dume, Facturation et mémoire technique à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Contenu

PROGRAMME DE FORMATION

Introduction : le régime juridique du Code de la Commande Publique 2019 appliqué aux prestations d'architecture

- ▶ marchés, concessions, loi mop, sous-traitance : le code 2019
- ▶ la définition des marchés publics et la distinction avec les concessions.
- ▶ la qualité de contrat administratif et ses conséquences pour le titulaire du marché public.
- ▶ les contrats non soumis au droit des marchés publics : de rares exceptions.
- ▶ la notion de maîtrise d'œuvre dans le code de la commande publique

Les nouveautés en matière de définition des besoins et de rédaction pré-contractuel par l'acheteur public ou son architecte mandataire, maître d'œuvre dans le cadre de la mission ACT/DCE.

- ▶ le besoin architectural et l'acheteur public : comment performer dès la mise en concurrence
- ▶ le démarchage spontané ou « sourcing public » : comment s'associer en amont à l'acheteur
- ▶ l'allotissement et les « petits lots » : l'accès des pme locales et les prestation de maîtrise d'œuvre
- ▶ les variantes : savoir proposer « mieux » que ce qui figure au cahier des charges
- ▶ la durée des marchés publics et les reconductions : d'une logique de projet à une logique de fonction
- ▶ les nouvelles possibilités en matière de prestations supplémentaires éventuelles (pse)

- ▶ la refonte du droit des avenants : anticiper les nouvelles « clauses de modification du contrat »
- ▶ les critères de sélection des candidats : du règlement de la consultation au dume
- ▶ la modification du régime juridique des critères de jugement des offres
- ▶ les clauses sociales dans les marchés publics : argument de vente des prestations de maîtrise d'œuvre
- ▶ les clauses environnementales
- ▶ l'incitation à l'innovation par le dispositif d'achat de gré à gré de prestations innovantes
- ▶ les nouveautés liées au protectionnisme économique européen en marchés de fournitures et de travaux publics

Les nouveautés en matière de passation du contrat par l'acheteur public ou son architecte mandataire, maître d'œuvre dans le cadre de la mission ACT/DCE.

- ▶ le mapa de maîtrise d'œuvre : maîtriser la procédure d'attribution
- ▶ la nouvelle procédure avec négociation : maîtriser la procédure d'attribution.
- ▶ la « procédure » de concours de maîtrise d'œuvre dans le nouveau code de la commande publique

Les impacts de la dématérialisation sur le dépôt et le traitement des candidatures

- ▶ les aspects essentiels pour s'associer à l'acheteur public dès le lancement de la procédure
- ▶ vérification de la compatibilité technique des postes de travail suite au déboires de java
- ▶ des dc1/dc2 au dume (document unique de marché européen)
- ▶ atelier pratique : création du dume de votre structure
- ▶ la signature électronique : état des lieux des obligations, certificat eidas et mise en œuvre pratique
- ▶ l'abandon du dispositif mps et ses conséquences pratiques
- ▶ les coffres-forts électronique et l'industrialisation des réponses à appels d'offres
- ▶ la facturation électronique : état des lieux des obligations
- ▶ paramétrage de votre compte de facturation électronique officiel et gratuit « chorus pro » en tant que maître d'œuvre.

Introduction : le service public et son implication pratique en prestations de maîtrise d'œuvre

- ▶ présentation de la notion politique de service public
- ▶ les grands principes du service public et leur application à l'architecture
- ▶ la notion européenne de service d'intérêt (économique) général
- ▶ le discours de l'architecte « au service du public » : savoir vendre une prestation de maîtrise d'œuvre au secteur public

Le contrat de maîtrise d'œuvre

- ▶ les mentions obligatoires du contrat de maîtrise d'œuvre

- ▶ contenu de la mission - la mission de base et la mission témoin
- ▶ modalités de rémunération du maître d'œuvre
- ▶ engagements sur le respect des coûts de construction
- ▶ le cadre légal
- ▶ les systèmes habituellement pratiqués
- ▶ délais - coordination - pénalités - suspension et ajournement
- ▶ caractère itératif : adéquation programme / projet
- ▶ assurances et responsabilités
- ▶ autres clauses usuelles
- ▶ atelier pratique : le modèle de contrat d'architecte de l'ordre des architectes.

Création ou Refonte du dossier de candidature existant

- ▶ le dossier de candidature à l'heure de la dématérialisation
- ▶ les éléments intangibles
- ▶ les éléments devant être être systématiquement modifiés
- ▶ le nommage des fichiers de candidature et d'offre
- ▶ atelier pratique : création ou refonte de votre dossier de candidature

Introduction : le service public et son implication pratique en prestations de maîtrise d'œuvre

- ▶ présentation de la notion politique de service public
- ▶ les grands principes du service public et leur application à l'architecture
- ▶ la notion européenne de service d'intérêt (économique) général
- ▶ le discours de l'architecte « au service du public » : savoir vendre une prestation de maîtrise d'œuvre au secteur public

Le contrat de maîtrise d'œuvre

- ▶ les mentions obligatoires du contrat de maîtrise d'œuvre
- ▶ contenu de la mission - la mission de base et la mission témoin
- ▶ modalités de rémunération du maître d'œuvre
- ▶ engagements sur le respect des coûts de construction
- ▶ le cadre légal
- ▶ les systèmes habituellement pratiqués
- ▶ délais - coordination - pénalités - suspension et ajournement
- ▶ caractère itératif : adéquation programme / projet
- ▶ assurances et responsabilités
- ▶ autres clauses usuelles
- ▶ atelier pratique : le modèle de contrat d'architecte de l'ordre des architectes.

Création ou Refonte du dossier de candidature existant

- ▶ le dossier de candidature à l'heure de la dématérialisation
- ▶ les éléments intangibles
- ▶ les éléments devant être être systématiquement modifiés

- ▶ le nommage des fichiers de candidature et d'offre
- ▶ atelier pratique : création ou refonte de votre dossier de candidature

Fin de formation

- ▶ conclusions.
- ▶ test de niveau et correction.
- ▶ évaluation qualitative.
- ▶ validation des acquis.
- ▶ remise de l'attestation de formation.
- ▶ remise d'un support de cours et documents annexes.

VOTRE FORMATEUR REGLES, DUME ,FACTURATION ET MEMOIRE TECHNIQUE

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur **REGLES, DUME ,FACTURATION ET MEMOIRE TECHNIQUE** a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir faire.

FORMATION REGLES, DUME ,FACTURATION ET MEMOIRE TECHNIQUE

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Les avantages du présentiel :

Déplacement dans vos locaux et partout en France. La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre agence si sa configuration le permet.

- ▶ meilleur relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Les avantages du distanciel :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio. Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaire directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.

COMMENT FINANCER LA FORMATION REGLES, DUME, FACTURATION ET MEMOIRE TECHNIQUE ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation **REGLES, DUME, FACTURATION ET MEMOIRE TECHNIQUE**.

Nos principaux partenaires sont OPCO EP pour les salariés d'agences d'architecture, ATLAS pour les bureaux d'études et économistes de la construction, puis le FIF PL pour leurs dirigeants non salariés en profession libérale.

Un chiffrage ainsi qu'une simulation des possibilités de financements vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Nos formations Règle, DUME, Facturation et mémoire technique sont réalisables partout en France, à domicile ou sur lieu de travail.

Formation Règle, DUME, Facturation et mémoire technique Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, Akto, Afdas, Fif Pl...).

Centre de formation STAGE'UP

Siège social: 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Service commercial: 14 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Siret: 488 346 610 000 30 APE: 8559A N° Existence: 24 45 02361

email: contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION